

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 24 août 2020	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma supervision le ratio est maintenu Une discussion avec l'exploitante à propos de l'annexe E, faire signer par le parent et l'ajouter au dossier de l'enfant. Ainsi que le journal quotidien (Annexe C). Je l'ai référé à la dernière mise à jour de santé publique. Après vérification les dossiers des enfants sont complets. La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 août 2020

Date

original signé par
Julie Morais-Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 août 2020

Date